

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

Réunion du 16 février 1998

Convocation du 30 janvier 1998

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, le seize février mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit à dix-huit heures, à la Maison pour tous de Danjoutin, sous la présidence de Monsieur Raymond ROSSI.

Membres du bureau présents :

ROSSI Raymond - BOULAY Jean-Pierre - MATHIEU André - TALON Bernard - LEGUILLON Maurice - OLIVIER Yves - MARCUZ André - CHIRON Maurice - GAIDOT Michel - CAVIN Daniel -

Présents :

AUBERT Georges - BESANCON Jacques - BEY René - BONTEMPS Edouard - BOUROUH Jean Claude - BOURQUARD Claude - BROUQUE Michel - BRUCKERT Claude - BRUNNER Alain - BUHR Bernard - CHARRETON Henri - CHAUCHET Emmanuel - CHEVILLARD Thierry - COULON Eric - COURTOT Robert - COURTOT Emmanuel - CUENIN Paul - DAMOTTE Simon - DAUCOURT Jacques - DE MURCIA Michel - DE ROSSO Anne - DEMUTH Robert - DEVANTOY Robert - ECOFFEY Hubert - ENGGIST Robert - FLEURY Robert - GAMET Claudine - GAVIGNET Daniel - GIRARD Pierre - GIRARDIN Jean - GIROL Serge - GRANDJEAN Daniel - GRESSOT Jean-Pierre - GRISEY Gilbert - GUERDAT Alain - HAININ Robert - HARLAY Gérard - HEIDET Jean-Paul - HENRY Pierre - HISLEN Jean - HUMBERT Renée - HUMBERTCLAUDE Gilbert - HYORDEY Daniel - JEANMOUGIN André - JOLIAT Emile - LEHUEN Christian - MALNATI André - MAUREL Jean-Claude - MEYER Philippe - NAEGELEN René - NICLOUD Maurice - NORO André - ORLANDI Patrick - ORY Dominique - OSSETTE Noël - PASTORI Daniel - PERNIN Pierre - PERROT Pierre - PERROUX Claude - PETITJEAN Gérard - PIGNON Maurice - PIQUEREZ André - PONS Michel - PREVOT André - RAVIOLI Jacques - RIDACKER Charles - RIDACKER Christian - ROBERT Patrick - SALVI Gilbert - SCHMITT Robert - STEVENOT Gilles - STOECKLEN Jean-Louis - TRAVERS Gérard - WIMMER Gérard - WOLFER Pierre - ZANELLA Marie-Pierre.

86 membres présents

Excusés :

BEY Pierre - BLOC François - BUTZBACH Etienne - DOMON Xavier - DROUET Jackie - FISCHER Denis - GAROT Philippe - GAUTHERAT Irène - JEANROY Serge - KUNTZ Daniel - LOPEZ Isabelle - MARIN-MOSKOVITZ - Gilberte - MINGARDO Roméo - MOLLIER Philippe - MOUGEY Véronique - ROSSELOT Jean.

Assistaient :

SAUVE Michel - DUBAIL Morand - VEBREL Alain.

Monsieur ROSSI ouvre la séance à 18 heures et constate que le quorum est atteint. Il remercie les membres pour leur présence.

1. Budget primitif 1998

Le Président demande à monsieur Sauv  de pr senter le budget 1998.

Le budget, pr sent  conform ment   l'instruction M 14 est comment  et les explications sont donn es au fur et   mesure de sa lecture.

Il est demand    l'assemblée de prendre la d cision d'utiliser la proc dure autoris e par la M 14 d' taler la d pense de reversement du R 2 et de la subvention pour les travaux effectu s sur les r seaux et sur l' clairage public, par un amortissement sur cinq ans.

Les membres du Comit  n'ayant pas d'observations particuli res   formuler, le budget est adopt    l'unanimit .

Par ailleurs le Comit  adopte   l'unanimit  la proc dure d' talement des subventions aux communes sur cinq ans.

2. Le r glement de voirie

Le Pr sident propose   l'assemblée d'approuver un r glement de voirie type qui sera soumis aux collectivit s pour adoption.

Il demande   monsieur Sauv  d'exposer les grandes lignes de ce r glement.

Le r glement de voirie est un  l ment n cessaire pour diff rentes raisons :

- une bonne gestion des permissions de voirie (notamment celles demand es par France T l com).
- une coordination des travaux, pour laquelle le Syndicat d' lectricit  peut apporter son aide.
- une uniformisation des r gles sur l'ensemble des voies du Territoire de Belfort.

Les explications ayant  t  apport es, le Pr sident demande   l'assemblée si elle adopte le principe de proposer ce r glement aux communes du d partement.

Le vote du comit  donne le r sultat suivant :

Contre :	1
Abstention :	0
Pour :	85

Le r glement sera diffus    l'ensemble des communes d'ici fin mars 1998.

3. Bilan des travaux d'enfouissement

A la demande du Président, monsieur Dubail fait le point sur les dossiers présentés par les communes. Il informe le comité que le bureau, dans sa réunion du 29 janvier dernier a attribué l'article 8 aux communes suivantes : BESSONCOURT, DANJOUTIN, ETUEFFONT, URCEREY et VALDOIE.

4. Compte rendu de l'audit de contrôle

Monsieur Dubail rappelle que les premiers résultats de l'audit avaient été commentés lors de la réunion du Comité du 27 novembre 1997. Il en rappelle les points importants concernant la qualité du produit et des services aux usagers.

A la lecture du rapport de l'AEC qui est parvenu au Syndicat depuis lors, il s'avère qu'il n'y a pas d'informations complémentaires par rapport à ce qui avait été présenté à la dernière réunion du Comité.

Une copie de ce rapport a été adressée à EDF GDF Services FRANCHE-COMTE Nord et une réunion de concertation est prévue afin de faire le point sur les différents aspects soulevés par l'audit de contrôle.

L'intégralité du rapport pourra être consulté sur Intercom. Une synthèse en sera adressée aux collectivités qui ne sont pas connectées au réseau Intercom.

5. Modification du règlement intérieur.

Le Président rappelle que conformément aux délibérations du Bureau et du Comité Syndical du 3 juillet 1997, il est proposé que le Budget 98 prévoit le reversement sous forme de subvention de la redevance d'investissement dans l'année même de l'exécution des travaux pour les communes.

Monsieur Rossi propose que cette nouvelle règle de fonctionnement soit incluse au règlement intérieur du Syndicat sous forme d'un avenant.

Monsieur Sauvé donne lecture et commente le document qui a été distribué en début de séance.

Les questions suivantes sont posées :

- Quelle est la précision de l'estimation par rapport au devis définitif ?

Le montant du devis définitif est très approchant de l'estimation faite par EDF ou France Télécom.

- Quels types de travaux sont pris en compte en matière d'éclairage public ? Les illuminations de Noël en font-elles partie ?

Le terme E comprend en particulier les installations d'éclairage public ou de signalisation et les illuminations temporaires et permanentes.

Confirmation sera donnée en ce qui concerne les illuminations de Noël.

- La subvention versée tient elle compte du montant hors taxes ou toutes taxes comprises ?

Les subventions versées par le Syndicat, ainsi que les redevances R 2 (terme B et E) sont calculées sur le montant hors taxes des travaux..

Il est rappelé par ailleurs le mécanisme de récupération de la TVA (voir lettre circulaire du SIE réf. 97/136 du 9 juillet 1997).

Suite à l'intervention d'un membre du Comité qui souhaite que l'on puisse étudier cet avenant dans les détails avant de passer au vote, le Président propose à l'assemblée de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité du mois de juin 1998.

Les remarques concernant cet avenant devront être envoyées au SIE au plus tard fin mai 1998

6. Divers

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 heures 30 minutes.

Belfort, le 4 mars 1998

Le Président,
Raymond ROSSI